



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

PROGRAMME 224

Soutien aux politiques du ministère de la culture



PROGRAMME 224

Soutien aux politiques du ministère de la culture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Aude ACCARY-BONNERY

Secrétaire générale adjointe

Responsable du programme n° 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture

POLITIQUE INTERNATIONALE

En 2024, le ministère a poursuivi son engagement en faveur de la promotion de la diversité culturelle et linguistique, en soutien de la participation des acteurs culturels français à des projets de coopération en Europe et dans le monde, et à l'appui à des programmes de mobilité artistique et professionnelle.

Des actions de reconnaissance des mémoires et d'ouverture sur le monde, incluant la mise en œuvre de l'agenda transformationnel avec l'Afrique, ont été menées tout au long de l'année. Le projet de Maison des mondes africains (MansA) a notamment connu une montée en puissance en 2024, avec la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Le ministère a, par ailleurs, continué d'accompagner la projection internationale des opérateurs du ministère dans l'ensemble des champs culturels et de conforter le soutien et l'accueil des artistes, journalistes et professionnels de la culture contraints de fuir leur pays. En 2024, un soutien exceptionnel a été apporté pour l'accueil d'artistes palestiniens dans le cadre du programme national d'accueil en urgence des scientifiques et des artistes en exil (PAUSE) du Collège de France.

Le ministère a réitéré sa contribution financière à l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), à raison de 9 M\$ sur trois ans, pour la période 2022-2024 faisant ainsi d'ALIPH le principal outil de financement du ministère pour la sauvegarde du patrimoine mondial en Irak, en Afghanistan, au Mali et plus récemment en Ukraine. Le ministère a aussi financé le déploiement de la campagne internationale de promotion dite « Marque France » à hauteur de 2,5 M€ dans dix nouveaux pays.

Enfin, le ministère a poursuivi son action en faveur de la valorisation de l'expertise culturelle des institutions culturelles françaises et l'accompagnement des projets structurants à l'étranger. Outre la poursuite de projets d'envergure développés en Afrique depuis bientôt six ans, d'autres projets ont commencé à se déployer dans diverses zones géographiques prioritaires : Afrique du nord, Moyen-Orient, Europe du Sud-Est, Asie centrale et Asie du Sud-est ainsi que dans la péninsule arabique, en investissant de nouveaux champs de politiques culturelles (industries culturelles et créatives, création artistique, enseignement supérieur, etc.).

POLITIQUE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le ministère poursuit son engagement en faveur de la transition écologique et du développement durable. Il soutient dans leur transformation les acteurs de la culture (publics, associatifs ou privés) et veille à ce que les stratégies interministérielles et outils de la planification écologique répondent aux défis du monde culturel. A titre d'exemple, en 2024, le ministère a décliné le décret éco-énergie tertiaire pour les lieux culturels (salle de spectacle vivant, archives, bibliothèques, musées...).

Il a rendu public fin 2023 et met activement en œuvre son « Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture ». A partir de trois méthodes d'action (mesurer, former, financer), cette feuille de route poursuit 5 objectifs :

- Créer autrement de nouvelles pratiques durables, afin de faire émerger des modèles de conception et de production plus sobres ;
- Développer un numérique culturel propre pour réduire l'empreinte numérique culturelle ;
- Inventer les territoires et les paysages de demain afin de concilier la protection du patrimoine et les enjeux de la transition écologique ;
- Préserver, conserver et sauvegarder pour demain, en développant une conservation verte et en anticipant pour le patrimoine les risques liés au changement climatique ;
- Repenser la mobilité des publics pour une culture toujours plus accessible, conciliant les défis de la recherche de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone des mobilités.

En 2024, le ministère a ainsi continué de mettre des outils à disposition des acteurs culturels, tels que « BouTure », la boussole d'autodiagnostic écologique de la culture, ou encore des « référentiels carbone » (qui mesurent les émissions de gaz à effet de serre par typologie d'acteurs culturels). Au-delà de la formation des cadres supérieurs de l'État sous l'égide de la DIESE, le ministère forme spécifiquement à la transition écologique aussi bien les responsables de tutelle d'opérateurs que les personnels des DRAC et DAC. Il a engagé le travail pour généraliser l'inclusion des enjeux de transition écologique dans les référentiels pédagogiques des établissements de l'enseignement supérieur culture. Il a également encouragé et soutenu des projets partagés dans les territoires, autour de l'appel à projet « DRAC (ou)vertes ». Enfin, pour lui-même, le ministère se montre exemplaire dans la mise en œuvre de la stratégie « Services Publics Écoresponsables », dont le niveau de retour a couvert en 2024, 92 opérateurs et 96 % des agents du périmètre ministériel.

Politique d'égalité et de diversité

L'audit de mi-parcours du ministère de la Culture réalisé dans le cadre des labellisations AFNOR a permis de saluer les efforts réalisés et de mettre en évidence le besoin d'amplifier les actions menées en termes de diversité. De ce fait, le ministère a initié un plan d'action diversité. Il a par ailleurs poursuivi son accompagnement des établissements engagés ou s'engageant dans le processus de labellisation.

La mise en chantier d'un plan renforcé de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels dans l'ensemble des champs de la culture a été annoncée en novembre 2024. Le ministère de la Culture réaffirme ainsi l'importance de déployer des mesures fortes pour une tolérance zéro.

Par ailleurs, l'équipe de la Haute Fonctionnaire à l'égalité, la diversité et la prévention des discriminations (HFEDPD) a continué son travail de soutien à des projets culturels porteurs de sens dans ces domaines. Au total, 378 500 € de subventions ont été versés sur l'année 2024, avec 308 000 € consacrés à l'égalité (dont 120 000 € versés à l'association AWARE dans le cadre de la convention triennale), et 70 500 € à la diversité.

En lien avec la Direction générale de la création artistique et le Département des études, de la prospective et des statistiques, l'équipe de la HFEDPD a entamé un travail visant à mieux connaître la diversité des profils des dirigeants et dirigeantes d'établissements culturels labellisés.

Enfin, le ministère a contribué aux travaux interministériels en cours, notamment le plan Toutes et Tous égaux (2023-2027), l'axe 3 sur l'égalité professionnelle et l'axe 4 sur la culture de l'égalité. L'une des mesures réalisées dans ce cadre a été la signature d'une charte, avec le ministère de l'Éducation nationale et les Éditeurs de l'éducation, visant à lutter contre les stéréotypes filles/garçons dans les manuels scolaires.

MODERNISATION NUMÉRIQUE

Le ministère est engagé depuis 2019 dans un ambitieux plan de transformation numérique pour la modernisation informatique interne ainsi que l'accompagnement à la transformation numérique du monde culturel.

En 2024, les moyens nouveaux ont permis la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs fixés par la feuille de route numérique et données du ministère pour les 5 ans à venir : augmenter la qualité de l'expérience numériques des agents et des usagers ; faire réussir dans la durée les stratégies numériques des établissements culturels ; sauvegarder et valoriser les données culturelles ; faire émerger des services numériques mutualisés entre ministères et entre acteurs culturels.

Le ministère s'est en outre engagé dans la construction d'un plan d'actions évolutif sur l'intelligence artificielle culturelle (développement d'un outil de sensibilisation aux enjeux de l'IA générative de texte « Compar :IA », mise en place d'une démarche interne avec charte d'usage, ateliers de sensibilisation, guichet d'expérimentation pour les agents, etc.) ainsi que sur la réduction des impacts écologiques du numérique culturel.

OPTIMISATION DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

En matière immobilière, le projet « Camus » qui consiste à positionner l'administration centrale sur trois sites au lieu des sept initialement occupés, se termine avec la réception en fin d'année du nouveau site du Quadrilatère des archives dans le Marais et l'emménagement de près de 300 agents et organisations syndicales en novembre 2024. Au cours des six dernières années, la restructuration et la rénovation des sites de Valois, des Bons Enfants et du Quadrilatère des archives permettent aujourd'hui de disposer d'espaces de travail entièrement modernisés et recomposés.

Fort de cette nouvelle organisation resserrée, le ministère formalise son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) ministériel pour la période 2025 – 2028. Celui-ci prévoira notamment de conforter l'installation de l'administration centrale sur les trois sites rénovés et de finaliser la cession de l'immeuble Richelieu antérieurement utilisé. Le ministère poursuit par ailleurs ses réflexions en matière de gestion des réserves de la Culture dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Schéma directeur immobilier des réserves de la Culture (SDIRÉC).

Le renforcement de la fonction achats s'est poursuivi en 2024 par la cartographie de l'organisation de la fonction achats et la sécurisation des processus achats dans les DRAC, DAC, SCN et opérateurs sous tutelle. Le déploiement dans les DRAC et les SCN de la nouvelle version du système d'information des achats APPACH a constitué à ce titre l'un des enjeux importants de l'année. Plusieurs actions majeures sur les aspects sociaux et environnementaux dans les marchés et en matière de fiabilisation de la mesure de la performance achats de l'État ont été menées par le ministère, en étroite collaboration avec la Direction des achats de l'État (DAE). Enfin, et conformément à la circulaire du Premier ministre du 19 janvier 2022, les achats de prestations intellectuelles ont été encadrés avec la tenue de comités d'engagement et par un contrôle de gestion achats au sein de la mission ministérielle des achats.

En matière de politique de ressources humaines, l'exécution 2024 traduit une maîtrise du schéma d'emploi (22 ETP conformément à la prévision) et de la masse salariale à hauteur de 99,8 % des crédits ouverts en titre 2. Le ministère a bénéficié de la poursuite des mesures dites du « rendez-vous salarial » avec l'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier 2024, la prise en charge des transports collectifs à 75 % et les nouvelles conditions du forfait mobilité durable. Les mesures catégorielles ont principalement permis de poursuivre la réforme de la grille indiciaire et la montée en charge du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (professeurs et maître de conférences) des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) et de continuer la convergence indemnitaire avec les autres ministères de certains corps ministériels.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Taux de féminisation dans les nominations

INDICATEUR 1.2 : Taux de dématérialisation des démarches de subvention et taux de satisfaction usager sur les démarches en ligne

INDICATEUR 1.3 : Délais de paiement

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

INDICATEUR

1.1 – Taux de féminisation dans les nominations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des femmes en fonction sur des emplois dits supérieurs	%	38,4	39,1	45	40.5	amélioration	50
Part des femmes nommées pour la première fois sur un poste	%	52,8	66,7	45	53.6	cible atteinte	50
Part des femmes renouvelées sur leur poste	%	38,8	39,1	45	36.5	absence amélioration	50

Commentaires techniques

- Mode de calcul :
 1. % de femmes en fonction sur le périmètre dits d'encadrement supérieur (périmètre DES)
 2. % des femmes primo-nommées sur des postes dits d'encadrement supérieur (périmètre DES)
 3. % des femmes nommées sur des postes dits d'encadrement supérieur (périmètre DES) qui occupaient déjà ce poste

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'année 2024, le taux de primo nominations de femmes est de 53,6 %, supérieur à la cible fixée à 45 %. En 2023, ce taux était de 66,7 % avec les nominations de 6 femmes et 3 hommes. En 2024, le nombre global de nominations était plus important et la parité respectée, car 15 femmes et 13 hommes ont été primo nommées.

De la même façon, les nominations, renouvellements compris, ont été beaucoup plus importantes en 2024. En effet, en 2024, il a été opéré 63 mouvements, dont 23 femmes., à comparer avec les 23 mouvements au total en 2023, dont 9 femmes.

INDICATEUR

1.2 – Taux de dématérialisation des démarches de subvention et taux de satisfaction usager sur les démarches en ligne

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction usager sur les démarches en ligne	%	81	76	90	non connu	donnée non renseignée	90
Taux de dématérialisation des démarches de subvention	%	80	82	92	98	cible atteinte	92

Commentaires techniques

Mode de calcul

- Taux de satisfaction : enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers ayant fait une démarche sur le site d'une DRAC en 2024
- Taux de dématérialisation : nombre de démarches de demande de subvention et de dépôt de dossier pouvant être réalisés en ligne sur le site d'une DRAC

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le travail de simplification et de dématérialisation des formulaires de subventions nationales traitées par les directions régionales des affaires culturelles est quasiment finalisé. Toutes les subventions peuvent désormais être demandées en ligne, hormis deux exceptions (Aides individuelles aux élèves des conservatoires à rayonnement régional et départemental et Fonds régional d'art contemporain - Acquisitions).

En 2023, l'accélération de la dématérialisation, en nombre de démarches dématérialisées et de dossiers déposés, le changement d'outils de dépôt de dossier en ligne pour certains usagers et la diversification du panel de répondants avaient conduit à une légère diminution du taux de satisfaction. Le résultat 2024 du taux de satisfaction n'est pas encore connu mais la cible 2024 reste inchangée. Le résultat de l'enquête de satisfaction usager annuelle sur les démarches déposées en 2024 sera disponible au cours du premier semestre 2025.

INDICATEUR

1.3 – Délais de paiement

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Délai global de paiement	jours	24,33	23,52	20	21.01	cible atteinte	20

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le délai global de paiement sur la commande publique du programme P224 progresse favorablement notamment grâce :

- A la mise en place, au sein du bureau de la qualité comptable, d'un outil de rapprochement entre les services faits (SF) et les demandes de paiement (DP) produit hebdomadairement.
- A un rappel des procédures aux services prescripteurs en administration centrale (AC), constatant encore de nombreuses déclarations de SF transmises après réception de la facture.

Présentation des crédits

2024 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>							
06 – Action culturelle internationale		701 199		9 974 895 8 315 295		9 974 895 9 016 494	9 974 895
07 – Fonctions de soutien du ministère	733 781 426 730 395 354	88 676 216 87 784 069	13 749 277 1 782 684		5 230 848 0	836 206 919 825 192 955	836 206 919
Total des AE prévues en LFI	733 781 426	88 676 216	13 749 277	9 974 895	0	846 181 814	846 181 814
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+9 606		+930 474 (hors titre 2)			+940 079	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 871 780		-8 713 154 (hors titre 2)			-10 584 934	
Total des AE ouvertes	731 919 252		104 617 708 (hors titre 2)			836 536 959	
Total des AE consommées	730 395 354	88 485 268	1 782 684	13 546 143	0	834 209 449	

2024 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2024</i> <i>Consommation 2024</i>							
06 – Action culturelle internationale		716 017		9 974 895 8 315 295		9 974 895 9 031 312	9 974 895
07 – Fonctions de soutien du ministère	733 781 426 730 395 354	86 749 767 86 944 501	13 749 277 1 760 266		5 093 451 0	834 280 470 824 193 572	835 280 470
Total des CP prévus en LFI	733 781 426	86 749 767	13 749 277	9 974 895	0	844 255 365	845 255 365
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+9 606		+930 474 (hors titre 2)			+940 079	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 871 780		-8 540 220 (hors titre 2)			-10 412 000	
Total des CP ouverts	731 919 252		102 864 193 (hors titre 2)			834 783 444	
Total des CP consommés	730 395 354	87 660 518	1 760 266	13 408 746	0	833 224 884	

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i>							
<i>Consommation 2023</i>							
06 – Action culturelle internationale		662 477		8 074 895 7 342 834		8 074 895	8 074 895 8 005 311
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098 705 685 653	81 248 887 87 332 690	11 249 277 4 484 218	5 008 208	539 045	805 982 262	805 982 262 803 049 813
Total des AE prévues en LFI	713 484 098	81 248 887	11 249 277	8 074 895	0	814 057 157	814 057 157
Total des AE consommées	705 685 653	87 995 167	4 484 218	12 351 042	539 045		811 055 124

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2023</i>							
<i>Consommation 2023</i>							
06 – Action culturelle internationale		582 702		8 074 895 7 351 634		8 074 895	8 074 895 7 934 336
07 – Fonctions de soutien du ministère	713 484 098 705 685 653	79 322 438 86 146 597	11 249 277 4 699 744	4 796 918	539 045	804 055 813	805 055 813 801 867 957
Total des CP prévus en LFI	713 484 098	79 322 438	11 249 277	8 074 895	0	812 130 708	813 130 708
Total des CP consommés	705 685 653	86 729 299	4 699 744	12 148 552	539 045		809 802 293

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommées* en 2023	Ouverts en 2024	Consommées* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	705 685 653	733 781 426	730 395 354	705 685 653	733 781 426	730 395 354
Rémunérations d'activité	434 469 202	451 643 750	450 943 878	434 469 202	451 643 750	450 943 878
Cotisations et contributions sociales	262 638 119	275 040 156	271 340 768	262 638 119	275 040 156	271 340 768
Prestations sociales et allocations diverses	8 578 332	7 097 520	8 110 708	8 578 332	7 097 520	8 110 708
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	87 995 167	88 676 216	88 485 268	86 729 299	86 749 767	87 660 518
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 408 644	76 099 174	75 545 977	74 142 776	74 172 725	74 721 227
Subventions pour charges de service public	12 586 523	12 577 042	12 939 291	12 586 523	12 577 042	12 939 291
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 484 218	13 749 277	1 782 684	4 699 744	13 749 277	1 760 266
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 484 218	4 479 277	1 189 089	4 562 273	4 479 277	1 166 671

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	9 270 000	0	137 472	9 270 000	0
Subventions pour charges d'investissement	0	0	593 595	0	0	593 595
Titre 6 – Dépenses d'intervention	12 351 042	9 974 895	13 546 143	12 148 552	9 974 895	13 408 746
Transferts aux ménages	224 495	0	32 000	224 315	0	32 000
Transferts aux entreprises	2 156 190	0	3 379 934	2 148 330	0	3 334 674
Transferts aux collectivités territoriales	907 649	0	786 967	897 869	0	793 195
Transferts aux autres collectivités	9 062 709	9 974 895	9 347 242	8 878 039	9 974 895	9 248 877
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	539 045	0	0	539 045	0	0
Dotations en fonds propres	539 045	0	0	539 045	0	0
Total hors FdC et AdP		846 181 814			844 255 365	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-1 862 174			-1 862 174	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-7 782 680			-7 609 746	
Total*	811 055 124	836 536 959	834 209 449	809 802 293	834 783 444	833 224 884

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	2 630		9 606	2 630		9 606
Autres natures de dépenses	572 697		930 474	572 697	1 000 000	930 474
Total	575 326		940 079	575 326	1 000 000	940 079

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024	2 149	15 200	2 149	15 200				
02/2024		20 155		20 155				
03/2024		48 525		48 525				
04/2024		24 050		24 050				
05/2024	5 561	39 101	5 561	39 101				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2024		7 390		7 390				
07/2024		22 680		22 680				
08/2024		11 171		11 171				
09/2024	1 897	16 620	1 897	16 620				
10/2024		100 335		100 335				
11/2024		57 248		57 248				
12/2024		65 245		65 245				
01/2025		735		735				
Total	9 606	428 455	9 606	428 455				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		85 000		85 000				
02/2024		216 000		216 000				
03/2024		7 458		7 458				
04/2024		20 000		20 000				
06/2024		85 000		85 000				
07/2024		51 215		51 215				
08/2024		15 000		15 000				
09/2024		1 340		1 340				
10/2024		9 305		9 305				
11/2024		1 700		1 700				
12/2024		10 000		10 000				
Total		502 018		502 018				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/02/2024		2 050		2 050				
Total		2 050		2 050				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/03/2024		1 241 214		1 414 148				
Total		1 241 214		1 414 148				

DÉCRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					3 263 905	5 581 783	3 263 905	5 581 783
Total					3 263 905	5 581 783	3 263 905	5 581 783

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	553 333		553 333			1 031 377		1 031 377
28/11/2024					535 926	3 525 000	535 926	2 633 000
Total	553 333		553 333		535 926	4 556 377	535 926	3 664 377

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024					225 282	1 065 170	225 282	1 065 170
22/11/2024		354 912		354 912				
Total		354 912		354 912	225 282	1 065 170	225 282	1 065 170

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024	1 600 000	892 000	1 600 000					
Total	1 600 000	892 000	1 600 000					

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	2 162 939	3 420 650	2 162 939	2 701 584	4 025 113	11 203 330	4 025 113	10 311 330

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06 – Action culturelle internationale		9 974 895 9 016 494	9 974 895 9 016 494		9 974 895 9 031 312	9 974 895 9 031 312
07 – Fonctions de soutien du ministère	733 781 426 730 395 354	102 425 493 94 797 601	836 206 919 825 192 955	733 781 426 730 395 354	100 499 044 93 798 217	835 280 470 824 193 572
Total des crédits prévus en LFI *	733 781 426	112 400 388	846 181 814	733 781 426	110 473 939	844 255 365
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-1 862 174	-7 782 680	-9 644 855	-1 862 174	-7 609 746	-9 471 921
Total des crédits ouverts	731 919 252	104 617 708	836 536 959	731 919 252	102 864 193	834 783 444
Total des crédits consommés	730 395 354	103 814 095	834 209 449	730 395 354	102 829 530	833 224 884
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 523 897	+803 613	+2 327 510	+1 523 897	+34 663	+1 558 560

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	733 781 426	112 400 388	846 181 814	733 781 426	110 473 939	844 255 365
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	733 781 426	112 400 388	846 181 814	733 781 426	110 473 939	844 255 365

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 668 908	5 694 138	9 363 046	3 668 908	5 588 183	9 257 091
Surgels	3 263 905	2 527 630	5 791 535	3 263 905	2 633 585	5 897 490
Dégels	-3 263 905	-8 221 768	-11 485 673	-3 263 905	-8 221 768	-11 485 673

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	3 668 908	0	3 668 908	3 668 908	0	3 668 908

Hors titre 2, la réserve de précaution a été partiellement annulée en début de gestion. Le reliquat a fait l'objet d'un dégel anticipé en mars 2024.

Pour le titre 2, l'intégralité de la réserve de précaution a été dégelée et utilisée pour garantir un atterrissage 2024 conforme à l'autorisation parlementaire.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1005 – Filière administrative	+1,00	4 007,45	3 811,88	+1,00	4 076,62	+263,74
1006 – Filière technique et d'enseignement	-5,33	2 263,48	2 369,94	-6,00	2 259,35	-104,59
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	770,15	963,90	0,00	734,77	-229,13
1008 – Filière scientifique	0,00	1 917,81	2 015,08	+1,00	1 925,83	-90,25
Total	-4,33	8 958,89	9 160,80	-4,00	8 996,57	-160,23

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1005 – Filière administrative	0,00	+11,00	-80,58	+138,75	+65,62	+73,13
1006 – Filière technique et d'enseignement	0,00	+17,00	+9,36	-29,82	-15,97	-13,85
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	0,00	+10,44	-45,82	-11,75	-34,07
1008 – Filière scientifique	0,00	0,00	+18,84	-11,82	-20,86	+9,04
Total	0,00	+28,00	-41,94	+51,29	+17,04	+34,25

Depuis le 1er janvier 2022, les apprentis ne décomptent plus des plafonds d'emplois des ministères.

La correction technique de -41,94 ETPT correspond à la variation entre les entrées et les sorties des emplois non permanents, non comptabilisés dans le schéma d'emplois.

L'ensemble des agents contractuels est comptabilisé dans la filière administrative.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1005 – Filière administrative	505,34	98,80	6,31	614,47	427,40	6,07	+109,13	+77,00
1006 – Filière technique et d'enseignement	123,60	60,10	6,85	101,02	76,22	7,12	-22,58	-2,00
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	116,10	47,90	5,88	59,10	16,00	5,93	-57,00	-25,00
1008 – Filière scientifique	153,90	67,80	6,39	146,40	57,00	5,31	-7,50	-28,00
Total	898,94	274,60		920,99	576,62		+22,05	+22,00

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2024 s'établissait à +22 ETP. Il a été exécuté conformément à la prévision en ETP avec 22,05 ETP. L'impact en ETPT s'élève à +34,25 par rapport à une prévision LFI de +24 ETPT. Cela s'explique notamment par des entrées plus nombreuses que prévu au premier semestre de l'année.

Les primo-recrutements comprennent notamment les entrées par concours et les agents contractuels primo-entrants.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024</i>
Administration centrale	1 497,80	1 472,82	+11,00	0,00	-59,68	+39,92	+17,04	+22,88
Services régionaux	2 399,00	2 406,01	+17,00	0,00	0,00	+7,07	0,00	+7,07
Opérateurs	3 500,00	3 333,09	0,00	0,00	+4,15	+4,31	0,00	+4,31
Autres	1 764,00	1 784,65	0,00	0,00	+13,59	0,00	0,00	0,00
Total	9 160,80	8 996,57	+28,00	0,00	-41,94	+51,30	+17,04	+34,26

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+23,00	1 474,89
Services régionaux	-1,00	2 409,79
Opérateurs	0,00	3 353,65
Autres	0,00	1 757,50
Total	+22,00	8 995,83

Le plafond d'emplois de 9 162,80 ETPT fixé en PLF 2024 a été révisé par l'amendement n° II-4688 à hauteur de -2 ETPT. Le plafond d'emplois ministériel a ainsi été fixé à 9 160,80 ETPT en LFI 2024.

Ce plafond a été respecté, avec une consommation à hauteur de 8 996,57 ETPT, soit 98,2 % du plafond fixé en LFI. Cet écart entre la réalisation et la prévision d'exécution est détaillé dans le tableau suivant. Il s'explique notamment par la vacance d'emplois constatée pour certains opérateurs (établissements publics bi-titres, ayant des agents rémunérés directement par le ministère sur le titre 2).

Service		LFI 2024	Réalisation 2024	Écart à la LFI
Administration centrale		1497,80	1472,82	-24,98
Services régionaux - Directions régionales des affaires culturelles		2399,00	2406,01	7,01
Opérateurs		3500,00	3333,10	-166,90
Autres	Services à compétence nationale	1376,00	1402,06	26,06
	Archives départementales et bibliothèques municipales classées	354,00	328,95	-25,05
	Élèves fonctionnaires	34,00	53,64	19,64
Total		9160,80	8996,57	-164,23

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
07 – Fonctions de soutien du ministère	9 160,80	8 996,57
Total	9 160,80	8 996,57
Transferts en gestion		-4,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
216,00	2,18	1,06

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
Rémunération d'activité	434 469 202	451 643 750	450 943 878
Cotisations et contributions sociales	262 638 119	275 040 156	271 340 768
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	186 752 307	194 076 710	191 640 842
– Civils (y.c. ATI)	186 664 167	194 076 710	191 459 430
– Militaires	88 140		181 412
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	75 885 812	80 963 446	79 699 926
Prestations sociales et allocations diverses	8 578 332	7 097 520	8 110 708
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	705 685 653	733 781 426	730 395 354
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	518 933 346	539 704 716	538 754 512
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) est de 2,44 M€ pour 381 bénéficiaires. Le nombre d'agents bénéficiaires est supérieur aux prévisions (300 bénéficiaires). Cette augmentation est cohérente avec la hausse du nombre de contractuels.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2023 retraitée	517,67
Exécution 2023 hors CAS Pensions	518,93
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	0,04
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,30
– GIPA	-1,46
– Indemnisation des jours de CET	-2,12
– Mesures de restructuration	-0,19
– Autres dépenses de masse salariale	2,46
Impact du schéma d'emplois	1,59
EAP schéma d'emplois 2023	-0,75
Schéma d'emplois 2024	2,35
Mesures catégorielles	7,18
Mesures générales	4,82
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	3,25
Mesures bas salaires	1,56
GVT solde	1,85
GVT positif	6,57
GVT négatif	-4,71
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-0,70
Indemnisation des jours de CET	2,87
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-3,57
Autres variations des dépenses de personnel	6,34
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	6,34
Total	538,75

Sur la base d'une exécution 2023 de 518 933 346 €, le socle d'exécution de l'année 2024 s'élevait à 517 665 365 € après prise en compte de l'impact des mesures de transfert (36 833 €) ainsi que le débasage des dépenses non reconductibles et des rétablissements de crédits de l'année 2023 :

- la garantie individuelle de pouvoir d'achat (-1 460 276 €) ;
- la monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (-2 117 004 €) ;
- les mesures d'accompagnement des restructurations (-189 344 €) ;
- les autres mesures (2 461 810 €), correspondant principalement aux rétablissements de crédits.

La valorisation du schéma d'emplois exécuté est de 2 346 205 € soit +1 679 504 € par rapport à la prévision. Cet écart est lié à une sur-réalisation du schéma d'emplois en ETPT (+34,23 ETPT réalisés, pour une prévision de +24 ETPT) en raison de recrutements précoces dès le début d'année.

Le GVT positif s'est élevé à 6 597 762 € (soit 1,22 % de la masse salariale hors CAS Pensions) et le GVT négatif à -4 712 762 € (soit 0,87 % de la masse salariale hors CAS Pensions). Ainsi, le montant du GVT solde pour l'exécution 2024 est de 1 854 670 € (soit 0,34 % de la masse salariale hors CAS Pensions).

Le rebasage des dépenses au profil atypique de l'année 2024 – hors GIPA - inclut :

- la monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (2 870 196 €) ;
- les remboursements de mises à disposition sortantes (3 397 899 M€), les indus de rémunération (916 151 €) et les indemnités de rupture conventionnelle (745 902 €), soit un total de la ligne des autres rebasages de -3 568 148 M€.

Les autres variations des dépenses de personnel correspondent principalement à la revalorisation des emplois de l'encadrement supérieur (+0,49 M€), des dépenses au titre des états généraux de l'information (+0,28 M€), la revalorisation des contrats numériques (+0,29 M€), ainsi qu'à une exécution en hausse en matière de politique indemnitaire en lien avec la valorisation de l'expertise (+1,30 M€), la prise en charge des titres de transport (+0,97 M€), et les dépenses d'allocations de retour à l'emploi (+0,42 M€). Enfin, la modification de la structure de l'emploi en lien avec un recours plus important aux contractuels engendre une hausse mécanique des dépenses de cotisations patronales.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1005 – Filière administrative	47 961	65 288	53 254	40 086	55 669	45 049
1006 – Filière technique et d'enseignement	45 274	55 888	51 468	37 731	46 654	43 174
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	37 454	42 722	38 500	31 894	36 596	32 826
1008 – Filière scientifique	61 995	81 294	74 296	52 919	69 875	63 617

Les coûts d'entrées et de sorties indiqués ci-dessus correspondent aux coûts réalisés lors de l'exercice 2024 dans chacune des catégories d'emplois.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						3 589 771	3 589 771
Revalorisations exceptionnelles des agents contractuels		A,B,C	Agents contractuels	01-2024	12	332 311	332 311
Coût sur 2024 des mesures statutaires à destination des enseignants-chercheurs engagées en 2023 (EAP)		A	Tous les enseignants-chercheurs en ENSA	01-2024	12	3 257 460	3 257 460
Mesures indemnitaires						3 590 780	3 590 780
Plan de rattrapage indemnitaire		A,B,C	Tous corps	01-2024	12	630 150	630 150
Poursuite de la création du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC)		A	Tous les enseignants-chercheurs en ENSA	01-2024	12	1 269 418	1 269 418
Coût sur 2024 des mesures de revalorisation indemnitaire engagées en 2023 (EAP)		A	Tous les corps de catégorie A et A+ (métier)	01-2024	12	1 691 212	1 691 212
Total						7 180 551	7 180 551

En 2024, le financement des mesures catégorielles s'élève à 7,18 M€.

Les mesures statutaires (3,59 M€) ont permis principalement de rapprocher les grilles indiciaires des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences) des ENSA de celle des enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur et ainsi accompagner la réforme des ENSA.

Les mesures indemnitaires (3,59 M€) ont permis de poursuivre le financement des revalorisations indemnitaires de l'IFSE des agents de catégorie A et A+ (1,7 M€), de contribuer à la résorption des écarts de rémunération entre les agents du ministère de la culture constatés avec les autres départements ministériels et de poursuivre la revalorisation du nouveau régime indemnitaire des enseignants-chercheurs des ENSA, avec une première prime liée au grade bénéficiant à l'ensemble des professeurs et maîtres de conférences (1,3 M€).

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses hors titre 2 de l'action sociale sont détaillées dans la justification au premier euro du programme 224 hors titre 2.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 104 617 708	CP ouverts en 2024 * (P1) 102 864 193
AE engagées en 2024 (E2) 103 814 095	CP consommés en 2024 (P2) 102 829 530
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024</i> (P3 = P2 – P4) 35 887 027
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 – E2 – E3) 803 613	<i>dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024</i> (P4) 66 942 502

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 35 888 398				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) -1 371				
	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 35 887 027	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 – P4) 35 887 027	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 – P3) 0
	AE engagées en 2024 (E2) 103 814 095	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 66 942 502	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 – P4) 36 871 592
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 36 871 592
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 24 581 062
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 – P5) 12 290 531

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

06 – Action culturelle internationale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Action culturelle internationale		9 974 895	9 974 895		9 974 895	9 974 895
		9 016 494	9 016 494		9 031 312	9 031 312

Afin de continuer à déployer la stratégie renouvelée du ministère de la Culture en matière d'action européenne et internationales, les crédits de l'action 6 ont été renforcés d'1,1 M€ pour atteindre un total de 9 M€ en 2024 (hors transferts ALIPH et « Marque France »).

Cette augmentation de crédits a contribué, en 2024, à la mise en œuvre de l'axe prioritaire d'apaisement des mémoires via le financement de trois projets d'envergure :

La Maisons des mondes africains (MansA) : +0,65 M€ complété par **0,15 M€** de mises à disposition (immobilière, informatique et deux emplois sur le titre 2 du programme 224).

La Maison des mondes africains a vocation à être un lieu pluridisciplinaire de création, de rassemblement, de découverte, d'information et d'innovation. Elle s'adresse aux jeunes créateurs, chercheurs, entrepreneurs, acteurs engagés, sportifs français, qui s'intéressent à l'Afrique ou qui viennent du continent africain et veulent se faire connaître en France. Le soutien du ministère à cette nouvelle institution constituée en GIP le 4 mai 2024 participe aux nouvelles relations entre la France et les pays africains.

Le fonds franco-allemand pour la recherche de provenance de biens culturels d'Afrique sub-saharienne conservés dans les institutions culturelles françaises et allemandes : +0,3 M€

Le fonds franco-allemand est un fonds expérimental triennal porté conjointement par la France et l'Allemagne afin de soutenir des projets transfrontaliers de recherche collaborative, entre les institutions patrimoniales allemandes et françaises et des institutions scientifiques ou universitaires portant exclusivement sur la provenance d'objets culturels d'Afrique subsaharienne présente dans les collections. Dans ce cadre, le premier appel à candidatures a été émis en 2024 et a permis la sélection des premiers projets de recherche, portés par des consortiums de partenaires, autour de sujets tels que : la provenance d'objets bamana du Soudan français (Mali) entre 1880 et 1914, la recherche de provenance et réhumanisation des restes ancestraux des anciennes colonies allemandes en Afrique ou encore les Matrimoines/ReMatriation.

Fonds pour la circulation des œuvres en Afrique : 0,15 M€

Dans la continuité du nouveau sommet Afrique-France d'octobre 2021, le ministère a mis en place un fonds pour la circulation des œuvres afin de renforcer les actions en faveur du patrimoine avec l'Afrique, et ainsi contribuer à la mise en réseau entre musées du continent africain mais aussi entre musées français et africains. En 2024, cinq projets ont été sélectionnés. Ce fonds a été complété par la troisième édition du programme d'échange, piloté par le ministère, à destination des professionnels des musées et de conservation africains francophones et centré autour des questions d'organisation d'expositions temporaires et de conservation.

Dans son action européenne et internationale, en complément de l'axe prioritaire « apaisement des mémoires » (1,3 M€), le ministère de la Culture s'attache à développer les trois axes prioritaires suivants :

Promotion de la diversité culturelle et linguistique : 0,34 M€

Le ministère de la Culture, en étroite collaboration avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, promeut la diversité culturelle et les droits fondamentaux au sein des instances européennes et internationales. Il défend notamment ses engagements auprès de l'UNESCO (Fonds international pour la diversité culturelle : 50 k€ ; Commission nationale française pour l'UNESCO : 90 k€) et de l'Organisation internationale de la Francophonie (180 k€).

Renforcement des programmes de mobilité artistique et professionnelle : 4 M€

L'accueil des cultures étrangères en France constitue un des piliers de la politique internationale du ministère de la Culture. Il se traduit notamment par son accompagnement financier des saisons culturelles croisées opérées par l'Institut français : saison de la Lituanie en France (0,65 M€) et préparation de la saison France-Méditerranée 2026 (0,28 M€) ou encore les résidences dédiées aux artistes étrangers portées par l'association des centres culturels de rencontre (programme Odyssée : 0,15 M€).

Les échanges professionnels et les mobilités des acteurs culturels sont soutenus par le ministère de la Culture grâce au programme Courants du monde, pour l'accueil de professionnels étrangers de la Culture. Déclinés en deux formats individuels (Résidences culture, Parcours de Collection, Séjours Culture) et collectifs (Itinéraire culture), ce programme permet de partager des politiques développées par le ministère, de constituer des réseaux durables d'échanges entre professionnels du monde entier et de favoriser la naissance de partenariats entre structures culturelles françaises et étrangères (0,8 M€).

Par ailleurs pour répondre aux crises internationales qui se succèdent, le ministère de la Culture a développé, ces dernières années, une politique de soutien et d'accueil des artistes, professionnels de la culture et de l'information contraints de fuir leur pays via des partenariats pérennes dédiés : l'Association des Artistes en exil (0,3 M€), la Cité internationale des Arts de Paris (0,35 k€), la Maison des journalistes (0,05 M€) ou encore le programme PAUSE du Collège de France (0,45 M€) incluant, en 2024, une aide d'urgence pour les artistes et professionnels de la culture de Gaza.

Coopération des acteurs culturels français en Europe et dans le monde : 3,4 M€

Le ministère de la Culture accompagne les acteurs culturels français dans leur projection à l'international, que ce soit à travers l'ingénierie culturelle, ou le soutien à la diffusion et l'exportation des secteurs culturels et créatifs.

Il s'appuie notamment sur des structures relais qui peuvent orienter ou conseiller les acteurs culturels dans leurs démarches. Ainsi le ministère soutient Relais culture Europe, bureau du programme Europe créative en France chargé d'accompagner les structures françaises dans leur recherche de financements européens (0,51 M€) ou encore l'Agence Erasmus+ France afin que les établissements d'enseignement supérieur culture bénéficient d'un accompagnement adapté dans leurs projets européens (0,05 M€).

Depuis 2022, le ministère a mis en place un appel à projets dédié pour accompagner la projection internationale des opérateurs nationaux à promouvoir leur savoir-faire à l'étranger et favoriser la structuration des partenariats sur des zones géographiques stratégiques pour le ministère comme l'Afrique, l'Asie et le Proche et Moyen- Orient (0,29 M€).

Afin de soutenir la présence et la diffusion de la culture française à l'étranger, le ministère affirme son soutien à la diffusion des secteurs culturels et créatifs français en Europe et à l'internationale via le dispositif des relais spécialisés présents au sein du réseau culturel français à l'étranger (0,41 M€), au programme IF Export (0,54 M€) et

au plan métiers d'art à l'international (0,34 M€) portés par l'Institut français, au projet de résidences Villa Albertine aux États-Unis (0,15 M€) mais aussi via son soutien à l'action internationale de l'ONDA (0,23 M€), de la Cité de l'architecture et du patrimoine (0,15 M€) et de l'Institut national du patrimoine (0,15 M€), têtes de réseaux dans leurs domaines.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		701 199		716 017
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		701 199		716 017
Titre 6 : Dépenses d'intervention	9 974 895	8 315 295	9 974 895	8 315 295
Transferts aux ménages		8 000		8 000
Transferts aux entreprises		2 601 200		2 601 200
Transferts aux collectivités territoriales		40 000		40 000
Transferts aux autres collectivités	9 974 895	5 666 095	9 974 895	5 666 095
Total	9 974 895	9 016 494	9 974 895	9 031 312

ACTION

07 – Fonctions de soutien du ministère

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Fonctions de soutien du ministère	733 781 426	102 425 493	836 206 919	733 781 426	101 499 044	835 280 470
	730 395 354	94 797 601	825 192 955	730 395 354	93 798 217	824 193 572

Les dépenses de fonctionnement de l'action 7 sont principalement des crédits centraux car les moyens de fonctionnement des DRAC et des DAC (sauf action sociale, formations métiers liés aux spécificités des services

patrimoniaux ou crédits liés aux spécificités des DRAC et DAC) sont gérés sur le programme 354 « Administration territoriale de l'État » depuis 2017 pour les DRAC et la DAC Martinique, et depuis 2020 pour les autres DAC.

Cette action regroupe l'ensemble des moyens financiers consacrés aux fonctions de soutien de l'administration centrale et des services déconcentrés, hors périmètre transféré au ministère de l'intérieur « Administration territoriale de l'État ».

Les crédits hors titre 2 de l'action 7 sont des dépenses contraintes et obligatoires car relevant d'obligations réglementaires ou contractuelles (baux, impôts et taxes, assurance, marchés de fonctionnement ou d'investissement).

Comptent parmi ces dépenses, l'énergie et fluides, les loyers et charges locatives, les taxes sur bâtiments ainsi que les travaux et entretien courant que le ministère doit assumer en tant que locataire (hors entretien lourd relevant du propriétaire et gérés sur d'autres programmes budgétaires).

Affaires générales :

Ces crédits sont destinés aux dépenses de logistique et de documentation telles que les marchés accueil et surveillance des locaux, les moyens mobiles (l'exploitation du parc automobile d'administration centrale), l'entretien et l'exploitation des bâtiments (énergie et fluides, travaux d'entretien courant), l'ensemble des moyens de logistique (déménagements, fournitures de bureau, consommables pour système d'impression, reprographie, affranchissement courrier...). S'ajoutent à cela les frais de représentation, de déplacement et de mission pour l'ensemble des directions générales et du secrétariat général du ministère, la documentation, (revue de presse, veille internet, etc.).

Ces crédits permettent de financer également les dépenses relatives aux affaires juridiques : frais de justice, frais d'honoraires des avocats et des experts, règlements à l'amiable de litiges dans lesquels la responsabilité civile de l'État est engagée. Par ailleurs, ces crédits financent les dépenses de sténotypie et d'études d'usage nécessaires au fonctionnement de la commission copie privée prévue à l'article L. 311-5 du code de la propriété intellectuelle.

Formation, concours et mobilité : 4,7 M€ en AE et 4,7 M€ en CP

Ces crédits permettent la mise en place d'actions de formation continue pour l'accompagnement des personnels ainsi que l'organisation des concours et examens. Ces formations sont organisées par le bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle du Secrétariat général, et par les directions générales.

Ces crédits sont également destinés à prendre en charge la formation des apprentis dans le cadre du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique de l'État.

Les crédits de formation permettent également de proposer une hybridation des parcours de formation et de renforcer la diversification et l'articulation des modalités de formation et pédagogiques (mixte, travail à distance et présentiel).

Action sociale, handicap et prévention : 4,9 M€ en AE et 4,9 M€ en CP

Le ministère réserve en moyenne 5 nouveaux logements par an (réservation de logements neufs en droit de suite) et priorise depuis 2021 des réservations en droit unique (DU) qui donnent un droit de tirage d'un nombre de logements auprès d'un bailleur à l'instar de ce que prévoit la loi Élan. Cette modalité permet ainsi au ministère de faire notamment appel au bailleur toutes les fois qu'un besoin de relogement urgent se présente.

Depuis 2021, le ministère comptabilise ainsi plus d'une quarantaine de DU auprès de 3 bailleurs.

En matière de protection sociale, à la suite du renouvellement du référencement et à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le ministère de la Culture a sélectionné, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, trois organismes : CNP Assurance, Intériale et MGEN. Les dépenses d'action sociale intègrent le montant du transfert

intergénérationnel. Ce dispositif prendra fin en 2025 avec la mise en place de la réforme de la protection sociale complémentaire santé sur l'ensemble du périmètre ministériel.

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, le ministère effectue chaque année une déclaration annuelle et verse au Fonds d'insertion aux personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) une contribution calculée en fonction du différentiel entre les effectifs employés et l'objectif de 6 %. Les actions menées par le ministère en matière de politique volontariste de recrutements, les aménagements de postes et le recours aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ont permis de se rapprocher en 2024 de cet objectif (avec un taux de 5,01 % au titre de l'année 2023). La signature mise en place d'une convention ministérielle avec le FIPHFP le 13 janvier 2025 permettra au ministère d'amplifier les actions entreprises notamment en matière de recrutement, d'accompagnement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, la mise en place du réseau handicap permettra de renforcer l'accompagnement des agents et de favoriser le recours à ces établissements (ESAT).

Les dépenses de restauration collective intègrent l'augmentation de la prestation interministérielle de restauration et les marchés de restauration collective passés par le ministère pour les agents rémunérés sur le titre 2 du programme 224. Elles incluent également la prise en charge des titres-restaurant des agents de l'administration centrale qui n'ont pu bénéficier de l'offre de restauration collective jusqu'en février 2024 en raison de travaux et des agents situés sur certains sites ministériels ne disposant d'aucune solution de restauration collective ou privée à proximité.

Le budget de l'action sociale inclut également les subventions versées aux associations de personnel du ministère et des actions en vue de faciliter la conciliation vie privée et vie professionnelle (notamment la garde d'enfants) ainsi que le déploiement d'une convention de mise à disposition d'assistants sociaux au bénéfice des services et agents situés en région.

Enfin, les crédits d'action sociale intègrent également le financement des actions menées en faveur de la sécurité au travail. Outre les dépenses liées à la médecine statutaire et de prévention, le ministère renforce les dispositifs d'écoute et de signalement existants pour améliorer la santé et les conditions de travail des agents. Le ministère expérimente également la mise en œuvre d'un baromètre social afin d'assurer les meilleures conditions pour les agents.

Numérique :

Cette dotation permet d'exploiter et moderniser le système d'information du ministère de la Culture ainsi que d'accompagner la transformation numérique du monde culturel. Ces crédits incluent notamment les moyens consacrés aux infrastructures numériques du ministère (réseaux, serveurs, équipements, logiciels bureautiques et assistance informatique), la maintenance et l'amélioration continue des sites internet et des logiciels métiers ou encore les dispositifs d'appui à la transformation numérique portés par le service du numérique. Ils incluent également les moyens destinés à préparer les nouvelles applications (études préalables, assistance à la conduite de projet, aides au déploiement) liées à la refonte en cours du système d'information du ministère.

Cette dotation inclut par ailleurs les moyens dédiés à la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle pour favoriser la circulation, la valorisation et la réutilisation des données et des contenus culturels. Ces crédits incluent notamment le programme national de numérisation et de valorisation des contenus (PNV) qui s'opère sous la forme de crédits décentralisés dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) à hauteur de 200 000 € en AE et CP par DRAC et par an, soit un total de 2,4 M€ en AE/CP.

En 2024, les crédits de fonctionnement sur le numérique ont augmenté conformément à la trajectoire budgétaire pluriannuelle et ont été renforcés d'une mesure de 1,5 M€ pour accélérer la mise en œuvre du plan stratégique cybersécurité, en vue notamment de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Cette trajectoire a permis de maintenir en condition opérationnelle le système d'information existant, tout en

poursuivant sa refonte pour faire face aux enjeux de simplification, dématérialisation et mise en accessibilité numérique. Elle permet en outre de crédibiliser l'atteinte des objectifs fixés par la feuille de route numérique et données du ministère.

En 2024, les crédits nouveaux ont été destinés à trois objectifs stratégiques prioritaires et liés entre eux :

- La généralisation de l'infrastructure de données du ministère, appelée à devenir le socle technique de l'ensemble du système d'information et permettre ainsi au ministère de mieux collecter, traiter et exploiter ses données ;
- La généralisation de l'offre de service à destination des établissements du ministère sur la transformation numérique et la cybersécurité ;
- L'amélioration de la résilience et de la sécurité des infrastructures numériques du ministère, avec en particulier la mise en place d'un centre ministériel d'alerte et de réponse aux incidents de sécurité (CSIRT) et la construction d'une ligne de produits cybersécurité.

Communication : 4 M€ en AE et en CP

Ces crédits ont été engagés pour l'organisation et la coordination de manifestations nationales récurrentes, telles que la « Fête de la musique », les « Journées européennes du patrimoine », « la Nuit européenne des musées », les « Rendez-vous aux jardins », ou les « Journées nationales de l'Architecture ». Ils ont permis l'organisation et la coordination de « Biblis en Folie » qui est devenue une manifestation nationale.

Ils permettent également d'organiser des opérations de communication liées à l'agenda du ministre (assises, conférences de presse, rencontres, etc.) comme le « Forum entreprendre dans la culture » ou encore les salons (Salon des Maires, salon des métiers et formations artistique), mais aussi de prendre en charge des opérations de communications des services du Ministère. Ces crédits assurent en outre la promotion des actions du Ministère dans le cadre de salons thématiques.

À la demande du Gouvernement, la DICOM a exceptionnellement assumé l'organisation, la coordination et le suivi budgétaire des « États généraux de l'information ».

Ce budget comprend, par ailleurs, des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien d'un service d'information et de communication : frais de création, production et montage, graphisme et impression, frais de vidéo et frais de veille.

Le développement de partenariats, essentiellement médias audiovisuels ou presse écrite, permet de réaliser d'importantes économies, notamment en achat d'espaces publicitaires. Des partenariats financiers et de compétences viennent compléter les besoins en dépenses de communication sans grever les crédits du ministère de la Culture.

Le ministère de la Culture a joué un rôle clé dans la programmation culturelle des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, à travers l'organisation de l'Olympiade Culturelle et de plusieurs événements emblématiques, tels qu'Archi-Folies 2024, la Grande Collecte des archives du sport etc. Cette large programmation a irrigué l'ensemble du territoire et favorisé l'ouverture et le décloisonnement des publics, ainsi que le dialogue entre culture et sport. Enfin, elle a illustré la capacité du monde de la culture à se mobiliser autour du plus grand événement sportif international, tout en mettant en lumière la vitalité de la création contemporaine française et la richesse du patrimoine national.

Crédits d'études : 1,1 M€ en AE et 1,2 M€ en CP

Ces crédits permettent de réaliser chaque année entre vingt et trente études et recherches sur des thématiques socio-culturelles ou transversales, comme l'économie de la culture ou l'emploi. A titre d'exemples, parmi les études récemment publiées, on peut citer celles sur l'autoédition de livres francophones imprimés, les sorties culturelles des Français et leurs pratiques en ligne en 2023, les usages de la part collective du pass Culture en 2022-2023, les associations culturelles, les chiffres clés de la culture, les analyses conjoncturelles trimestrielles du chiffre d'affaires de la culture ou encore les ouvrages de recherche comme celui publié récemment sur les liens entre « Culture & émotions. La dimension affective des goûts ».

Outre la production de connaissances utiles aux décideurs publics, ces opérations contribuent à la structuration d'un champ académique autour des questions culturelles en alimentant les sciences sociales avec des projets mobilisateurs de recherche. Le ministère de la Culture, via son service d'études et de recherche (DEPSD), finance et encadre directement des projets de recherche sur lesquels il intervient comme coproducteur, assurant ainsi une actualisation des problématiques qu'il suit au sein de la communauté académique. Ces initiatives permettent de renouveler les forces disponibles du côté de la recherche et d'inciter la communauté à travailler sur les sujets qui font l'actualité du ministère. Dans cet objectif, il organise, avec le milieu académique, des colloques internationaux, comme « Culture en régime numérique. Questionner les pratiques, catégories et méthodes » organisé en décembre 2023 avec l'Université Sorbonne-Paris-Nord et le Centre Georges Pompidou ou les journées d'économie de la culture dont la 8e édition, organisée en décembre 2024 avec le LabEx ICCA de l'Université Sorbonne-Paris-Nord et le Centre national de la musique traitait du « *streaming* musical : système de recommandation et modèles de rémunération ».

Parallèlement à ces travaux d'études et de recherche, le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation pilote plusieurs dispositifs de suivi : un dispositif annuel d'observation des lieux et sites patrimoniaux notamment, qui compile des données relatives à la fréquentation de 1 200 musées collectés via une enquête annuelle, un dispositif mensuel de suivi de la fréquentation d'un échantillon restreint d'établissements patrimoniaux, un dispositif de suivi des inscrits et diplômés dans l'enseignement supérieur culture, ou encore un système de remontée de données de billetterie (SIBIL) conçu pour l'observation du spectacle vivant. En complément, il commande régulièrement des enquêtes auprès de prestataires externes, certaines menées sur un rythme annuel (l'enquête « à l'écoute des visiteurs » par exemple), d'autres menées ponctuellement.

Il convient de noter que 0,5 M€ sont exécutés hors titre 3 car certaines études sont prises en charges par des opérateurs de l'État (université ou EP spécialisés).

Crédits déconcentrés :

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement courant des services déconcentrés non pris en compte sur le périmètre du programme 354 « Administration territoriale de l'État » telles que les crédits formations métiers et les crédits liés aux spécificités des DRAC et DAC (documentation, communication et études propres aux métiers de la Culture, informatique ; etc).

Par ailleurs, 2,4 M€ ont été déconcentrés en gestion au titre du programme national de numérisation et de valorisation des contenus (PNV).

Dépenses d'intervention :

Les dépenses exécutées en crédits d'intervention s'élèvent à **5,3 M€ en AE et 5,4 M€ en CP** et résultent en grande partie de la politique du Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV) inscrite en fonctionnement en administration centrale et exécutée sur la brique intervention pour 2,25 M€.

Par ailleurs, selon les mêmes flux (fonctionnement vers interventions) et toujours dans le domaine informatique, 1,3 M€ ont été exécutés dans le cadre de la mise en place de subventions exceptionnelles versés à certains opérateurs dans le cadre de la politique des données ou de la cybersécurité : poursuite des homologations et formations.

Dans le cadre de leur mission de recherche ou d'études spécifiques, certains opérateurs ont perçu à titre exceptionnel des subventions versées en titre 6 pour un montant global de 0,6 M€ en 2023.

Enfin, 0,7 M€ ont été versés à certaines structures dans le cadre du soutien du ministère à des actions en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la diversité (0,4 M€), du développement durable (0,3 M€) ou encore du comité d'histoire (0,05 M€). Ces derniers crédits étaient également inscrits sur la brique fonctionnement.

Dépenses d'investissement :

Le plan de rénovation des logements de fonction : 1 M€ dont 594 k€ de subvention pour charge d'investissement à destination des opérateurs du ministère de la Culture, 55 k€ au profit des services à compétences nationales et 351 k€ au programme 175 « Patrimoines ».

Les crédits du plan de rénovation concernent le parc des logements de fonction du ministère et de ses opérateurs répartis sur de très nombreux sites tels que les châteaux de Versailles, de Fontainebleau, de Compiègne, la manufacture des Gobelins à Paris, des monuments historiques, des musées ou certaines écoles d'enseignement supérieur. Compte tenu de l'état dégradé de nombreux logements dans certains établissements ou services à compétence nationale, le ministère a engagé, en 2017, un plan pluriannuel de rénovation et de mise aux normes de ces logements. Ce plan doté d'un montant annuel d'un million d'euros permet de co-financer ces travaux avec les établissements et services concernés. Plus de 480 opérations de rénovation ont ainsi été effectuées depuis 2017 avec une inflexion en 2023 concernant l'amélioration de la performance énergétique. Le plan sera poursuivi en 2025. »

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	733 781 426	730 395 354	733 781 426	730 395 354
Rémunérations d'activité	451 643 750	450 943 878	451 643 750	450 943 878
Cotisations et contributions sociales	275 040 156	271 340 768	275 040 156	271 340 768
Prestations sociales et allocations diverses	7 097 520	8 110 708	7 097 520	8 110 708
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	88 676 216	87 784 069	87 749 767	86 944 501
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	76 099 174	74 844 778	75 172 725	74 005 210
Subventions pour charges de service public	12 577 042	12 939 291	12 577 042	12 939 291
Titre 5 : Dépenses d'investissement	13 749 277	1 782 684	13 749 277	1 760 266
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 479 277	1 189 089	4 479 277	1 166 671
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 270 000		9 270 000	
Subventions pour charges d'investissement		593 595		593 595
Titre 6 : Dépenses d'intervention		5 230 848		5 093 451
Transferts aux ménages		24 000		24 000
Transferts aux entreprises		778 734		733 474
Transferts aux collectivités territoriales		746 967		753 195
Transferts aux autres collectivités		3 681 147		3 582 782
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		0		0
Dotations en fonds propres		0		0
Total	836 206 919	825 192 955	835 280 470	824 193 572

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AFR - Académie de France à Rome (P131)	45 000	36 000				9 000
Transferts	45 000	36 000				9 000
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	45 000	45 000			176 000	176 000
Transferts	45 000	45 000			176 000	176 000
ONF - Office national des forêts (P149)					4 000	4 000
Transferts					4 000	4 000
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	813 914	785 734			78 675	78 675
Dotations en fonds propres	73 734	73 734				
Transferts	740 180	712 000				
Subventions d'investissement					78 675	78 675
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	15 000	25 000				
Transferts	15 000	25 000				
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)	5 000	5 000			82 100	82 100
Transferts	5 000	5 000			82 100	82 100
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	380 941	380 941			443 886	443 886
Dotations en fonds propres	342 191	342 191				
Transferts	38 750	38 750				
Subventions d'investissement					443 886	443 886
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)	90 461	90 461			33 785	33 785
Dotations en fonds propres	90 461	90 461				
Subventions d'investissement					33 785	33 785
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	17 000	17 000			17 000	17 000
Transferts	17 000	17 000			17 000	17 000
Musée des arts décoratifs (P175)					130 000	104 000
Transferts					130 000	104 000
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	73 000	83 400			115 480	110 384
Transferts	73 000	83 400			115 480	110 384
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	18 000	14 400				
Transferts	18 000	14 400				
Musée du Louvre (P175)	23 000	18 400				
Transferts	23 000	18 400				
CND - Centre national de la danse (P131)	26 000	26 000			123 000	104 000
Transferts	26 000	26 000			123 000	104 000
EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	80 000	67 000			40 000	53 000
Transferts	80 000	67 000			40 000	53 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)		20 740			86 000	78 800
Transferts		20 740			86 000	78 800

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)					15 000	15 000
Transferts					15 000	15 000
Comédie Française (P131)					32 248	32 248
Subventions d'investissement					32 248	32 248
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)	57 660	52 660			38 000	38 000
Dotations en fonds propres	32 660	32 660				
Transferts	25 000	20 000			38 000	38 000
Opéra comique (P131)	12 500	12 500			45 000	36 000
Transferts	12 500	12 500			45 000	36 000
Opéra national de Paris (P131)	50 000	40 000				10 000
Transferts	50 000	40 000				10 000
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)	116 800	93 440			18 900	19 080
Transferts	116 800	93 440			18 900	19 080
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)					25 000	25 000
Transferts					25 000	25 000
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)	30 000	30 000			9 000	9 000
Transferts	30 000	30 000			9 000	9 000
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)					139 000	117 000
Transferts					139 000	117 000
Ecole du Louvre (P361)					35 000	35 000
Transferts					35 000	35 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	130 500	109 400			216 221	204 199
Transferts	130 500	109 400			211 221	199 199
Subventions d'investissement					5 000	5 000
Musée Picasso (P175)	45 000	36 000			54 657	52 726
Transferts	45 000	36 000			54 657	52 726
Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)	50 000	40 000			58 000	58 000
Transferts	50 000	40 000			58 000	58 000
Ecoles d'art en Région (P361)	60 000	52 000			8 300	16 300
Transferts	60 000	52 000			8 300	16 300
CNL - Centre national du livre (P334)					14 000	14 000
Transferts					14 000	14 000
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	5 000	5 000			24 000	24 000
Transferts	5 000	5 000			24 000	24 000
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)					56 000	45 400
Transferts					56 000	45 400
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)					25 000	20 000
Transferts					25 000	20 000
Etablissement public du Mobilier National (P131)	60 000	48 000			65 000	65 000
Transferts	60 000	48 000			65 000	65 000
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	30 000	30 000				
Subventions pour charges de service public	30 000	30 000				
INP - Institut national du patrimoine (P361)	63 830	63 830			206 000	206 000
Subventions pour charges de service public	16 000	16 000				
Transferts	47 830	47 830			206 000	206 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	20 000	16 000			65 000	52 000
Transferts	20 000	16 000			65 000	52 000
Institut Français (P185)	1 441 000	1 441 000			2 291 000	2 291 000
Transferts	1 441 000	1 441 000			2 291 000	2 291 000
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)	12 451 423	12 451 423	12 577 042	12 577 042	12 878 188	12 878 188
Subventions pour charges de service public	12 451 423	12 451 423	12 577 042	12 577 042	12 869 188	12 869 188
Transferts					9 000	9 000
Universités et assimilés (P150)	474 510	358 104			224 376	342 610
Transferts	474 510	358 104			224 376	342 610
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	5 000	5 000				
Transferts	5 000	5 000				
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	267 300	300 090			604 770	604 770
Subventions pour charges de service public	89 100	89 100			85 350	85 350
Transferts	178 200	210 990			519 420	519 420
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	50 000	50 000			50 000	50 000
Transferts	50 000	50 000			50 000	50 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	50 000	50 000				
Transferts	50 000	50 000				
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	106 748	92 913			94 891	102 761
Transferts	106 748	92 913			94 891	102 761
INED - Institut national d'études démographiques (P172)		13 132			150 000	60 000
Transferts		13 132			150 000	60 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	213 600	213 600			61 600	
Transferts	213 600	213 600			61 600	
Universcience (P361)	28 500	28 500				
Transferts	28 500	28 500				
MNS - Musée national du sport (P219)	6 000	6 000				
Transferts	6 000	6 000				
Total	17 457 686	17 253 666	12 577 042	12 577 042	18 834 078	18 717 913
Total des subventions pour charges de service public	12 586 523	12 586 523	12 577 042	12 577 042	12 954 538	12 954 538
Total des dotations en fonds propres	539 045	539 045				
Total des transferts	4 332 118	4 128 098			5 285 945	5 169 780
Total des subventions d'investissement					593 595	593 595

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	Réalisation 2023	0	2	2	0	0
	Prévision 2024	0	2	0	2	0
	Réalisation 2024	0	2	0	2	0
Total	0	123	2	2	0	0
	0	129	2	0	2	0
	0	124	2	0	2	0

* Les emplois sous plafond 2024 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2024 *	129	124

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2024 en ETP	0	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2024

Au 1^{er} janvier 2025, 156 opérations (hors projet d'installation du siège de l'OPPIC avenue du Maine) sont « vivantes ». Elles comprennent les 16 opérations nouvelles de 2023 et 39 opérations à clôturer en 2024. Parmi celles-ci 53 opérations sont en conventions de mandat pour un montant de 1 652 M€ et 103 en convention cadre pour un montant de 362 M€.

L'année 2024 a été marquée par une nouvelle augmentation des engagements (+10 %). Ces derniers s'établissent à 206 M€ soit près de 18 M€ de plus qu'en 2023. Cette progression est notamment liée aux engagements du marché de travaux « tous corps d'état » de l'extension du bâtiment des archives nationales à Pierrefitte (67 M€ soit quasiment un tiers des engagements totaux de l'année 2024) et ceux du Corps central Nord au château de Versailles (45 M€).

Les crédits engagés se répartissent à hauteur de 86 % pour les opérations passées sous conventions de mandat et à 14 % pour les opérations gérées en convention-cadre.

En ce qui concerne les paiements, 146 M€ ont été mandatés en 2024, soit une diminution de 2 M€ par rapport à 2023. Les opérations livrées ou en voie d'achèvement en 2024 ont réalisé une part importante du montant total mandaté en convention de mandat, notamment la réhabilitation du bâtiment Niemeyer pour 20,8 M€ ou encore l'implantation d'une partie des services du ministère de la Culture sur le site du Quadrilatère des Archives (6,2 M€). La poursuite des travaux de relocalisation du Centre National des Arts Plastiques a par ailleurs généré 17,9 M€ de décaissements. En convention cadre, l'opérations de travaux de rénovation du C2RMF a généré 8,3 M€ de paiements.

L'OPPIC, locataire depuis sa création, a lancé, après sa validation en CNIP en juillet 2021, l'opération de construction de son futur siège, avenue du Maine. La première phase de travaux concernant la déconstruction et le curage des bâtiments existants a démarré en janvier 2024 et s'est achevée au printemps 2024. Après un appel d'offres infructueux avant l'été et un travail d'optimisation du projet, l'ensemble des marchés de travaux a finalement pu être engagé au dernier trimestre 2024. Ainsi, l'établissement a engagé et décaissé respectivement 11,4 M€ et 3,3 M€, soulté comprise. La première réunion de chantier s'est tenue le 6 janvier 2025 pour un lancement de la préparation de chantier le 7 janvier 2025.

Gouvernance et pilotage stratégique

M. Christian Mourougane a été nommé Président de l'établissement à compter du 15 juin 2023. Mme Valérie Forey a été reconduite dans ses fonctions de directrice générale. Le COP en cours couvre la période 2023-2025 et fera l'objet d'une refonte en 2025. Le SPSI de l'établissement prévoit un départ vers le nouveau dite avenue du Maine à l'été 2026. Le bail actuel a été reconduit en 2024. En 2024, l'établissement a préparé le lancement de son nouveau

système d'information financier mis en place au 1^{er} janvier 2025 ainsi que son nouvel intranet, mis en production mi-février 2025.

Par ailleurs, plusieurs chantiers importants ont été menés en 2024 :

- Le décret n° 98-387 du 19 mai 1998 relatif à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture a été révisé au conseil d'administration du 14 mars 2024 et précise le périmètre d'exercice des missions de l'établissement et procède à la modification des dispositions relatives à ses modalités d'intervention. Une première disposition prévoit la possibilité pour l'établissement, à titre accessoire, de contribuer financièrement à des projets de protection et de valorisation du patrimoine. Le conseil d'administration se prononcera en amont sur le financement de ces projets. En deuxième lieu, le projet de décret permet à l'OPPIC de prendre des participations financières et de créer des filiales. Enfin, le décret prévoit la création d'un comité d'audit assistant le conseil d'administration.
- La convention d'utilisation relative à l'occupation du site avenue du Maine pour 20 ans a été signée en février 2024 et approuvée au conseil d'administration du 14 mars 2024.
- L'établissement a mis en place son comité d'audit, nommé ses membres et adopté son règlement intérieur lors du conseil d'administration du 9 juillet. Ce comité est présidé par M. Nicolas Ferrand, ancien Directeur Général de la SOLIDEO.
- Un partenariat avec la commission patrimoine du Royaume d'Arabie-Saoudite a été lancé et fait l'objet d'un protocole d'accord délibéré au conseil d'administration du 26 novembre 2024 et signé en décembre 2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines						
Transferts						
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	12 451	12 451	12 577	12 577	12 878	12 878
Subventions pour charges de service public	12 451	12 451	12 577	12 577	12 869	12 869
Transferts					9	9
P212 – Soutien de la politique de la défense	5 909				11 030	3 500
Transferts	5 909				11 030	3 500
P129 – Coordination du travail gouvernemental					13 000	13 000
Transferts					13 000	13 000
P123 – Conditions de vie outre-mer	144	72			107	179
Transferts	144	72			107	179
Total	18 504	12 523	12 577	12 577	37 015	29 557

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

L'écart de +292 k€ entre le montant des crédits votés en LFI 2024 (12 577 k€) et l'exécution 2024 (12 869 k€) s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-204 000 €) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer la masse salariale d'emplois mis à disposition de l'OPPIC et remboursée par le ministère des armées (+224 000 €) ;

- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de financer la masse salariale d'emplois recrutée par l'OPPIC au titre du projet du musée mémorial du terrorisme (+272 000 €).

L'établissement a également perçu un transfert complémentaire du programme 224 à hauteur de 9 k€ afin de financer les dépenses liées à la prise en charge d'apprentis.

COMPTE FINANCIER 2024

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel	10 722	9 193	Subventions de l'État	12 875	12 382
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	370	441	– subventions pour charges de service public	12 875	12 382
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 937	3 997	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	225	769
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	280	117	Revenus d'activité et autres produits	80	230
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	280	117	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		14
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		17
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	13 659	13 190	Total des produits	13 180	13 381
Résultat : bénéfice		191	Résultat : perte	479	
Total : équilibre du CR	13 659	13 381	Total : équilibre du CR	13 659	13 381

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement	199		Capacité d'autofinancement		277
Investissements	4 047	3 357	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		17
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	4 245	3 357	Total des ressources		293
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	4 245	3 063

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le CF 2024 affiche un résultat excédentaire de +191 k€ (vs -479 k€ au BI 24).

Cette amélioration par rapport au prévisionnel s'explique principalement par une baisse des charges (-469 k€) couplée à la hausse des produits (+201 k€) lié à des versements de subventions pour le financement d'emplois pour compte de tiers et à des dépenses de personnel moindres.

La CAF s'élève à 277 k€, contre une prévision d'IAF à hauteur de -199 k€ en BI 24.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
277 019	249 825	269 668

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 558	10 558	10 016	10 016
Fonctionnement	4 919	3 101	4 886	2 925
Intervention	0	0	0	0
Investissement	10 927	4 047	11 455	3 360
Total des dépenses AE (A) CP (B)	26 404	17 705	26 357	16 302
dont contributions employeur au CAS pensions	370	370	441	441

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Recettes globalisées	13 180	13 306
Subvention pour charges de service public	12 373	12 373
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	502	505
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	225	225
Recettes propres	80	202
Recettes fléchées	0	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	13 180	13 306
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	4 525	2 996

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
autres charges	0 0	102 42	145 52	0 0	0 0	0 0	0 0	102 42	145 52
bâtiments et domaines	0 0	3 306 3 559	1 763 1 948	0 0	0 0	10 900 11 428	3 940 3 336	14 206 14 988	5 703 5 284
fonctionnement	227 179	1 512 1 284	1 193 926	0 0	0 0	27 26	107 24	1 765 1 490	1 527 1 129
masse salariale	10 331 9 837	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	10 331 9 837	10 331 9 837
Total	10 558 10 016	4 919 4 886	3 101 2 925	0 0	0 0	10 927 11 455	4 047 3 360	26 404 26 357	17 705 16 302

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 525	2 996
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	151 281	147 670
Autres décaissements non budgétaires	0	-53
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	155 806	150 614
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	155 806	150 614

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	136 477	143 299
Autres encaissements non budgétaires	0	-36
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	136 477	143 263
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	19 329	7 351
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 940	4 015
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	15 389	3 336
Total des financements	155 806	150 614

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte financier fait état d'une consommation légèrement inférieure aux prévisions de dépenses (-47 k€ en AE et -1,4 M€ en CP). Le taux d'exécution comprend notamment :

- une légère sous consommation sur la prévision d'exécution des crédits de personnel lié notamment à une variation d'effectif sur l'année ainsi que sur des moindres dépenses liées aux indemnités de fin de contrats notamment (-0,5 M€ en AE=CP) ;
- un niveau de consommation en fonctionnement qui est également légèrement inférieur aux prévisions en raison de certaines dépenses liées au schéma directeur des systèmes d'information qui ont été décalées à 2025 (0,2 M€ en CP) ;
- une légère sous consommation en investissement pour l'opération Maine en raison d'opérations décalés à 2025 (0,7 M€ en CP).

Afin de notifier tous les marchés de travaux consistant à assurer le relogement du siège de l'OPPIC avenue du Maine, l'établissement a opéré une fongibilité asymétrique consistant en un redéploiement depuis l'enveloppe de personnel vers l'enveloppe d'investissement d'un reliquat disponible de 0,5 M€ en AE.

L'exécution permet de dégager un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 3 M€ en amélioration par rapport aux prévisions initiales qui s'établissait à -4,5 M€. Ce solde s'explique en grande partie par les décaissements liés à l'opération Maine (dont le versement de la soulte pour 2,3 M€) ainsi que du renouvellement du bail pour les locaux actuels.

Le haut niveau de trésorerie est dû notamment au calendrier des opérations d'investissements. Cette évolution découle pour l'essentiel d'une augmentation de la trésorerie des comptes de tiers en raison de crédits décaissés inférieurs aux recettes encaissées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
Emplois rémunérés par l'opérateur :	125	131	126
– sous plafond	123	129	124
– hors plafond	2	2	2
<i>dont contrats aidés</i>	2		
<i>dont apprentis</i>		2	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

La consommation du plafond d'emploi en 2024 est en augmentation de +1 ETPT par rapport à l'année dernière en raison d'une légère hausse des recrutements des titulaires État (+0,33 ETPT), des emplois en CDD (+1,42 ETPT) et des titulaires détachés sur contrat (+1,83 ETPT) hausse compensée par une diminution des CDI (-2,54 ETPT).